

DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II AU NOUVEL AMBASSADEUR DE L'ÉQUATEUR PRÈS LE SAINT-SIÈGE À L'OCCASION DE LA PRÉSENTATION DES LETTRES DE CRÉANCE*

Lundi 11 mars 2002

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Je suis heureux de vous recevoir à l'occasion de cette audience au cours de laquelle vous me présentez les Lettres qui vous accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Equateur. En vous recevant, je vous souhaite également la bienvenue et je vous exprime mes meilleurs voeux pour l'accomplissement de la haute responsabilité que votre gouvernement vous a confiée, dans le but de consolider et de développer les bonnes relations diplomatiques existant déjà entre votre pays et ce Siège apostolique.

Dans les paroles courtoises que vous m'avez adressées, et dont je vous remercie de tout coeur, vous avez fait référence au passé, au présent et à l'avenir du peuple équatorien, dont l'itinéraire et l'identité rappellent constamment ses racines chrétiennes, à travers l'intense activité évangélisatrice de l'Eglise et son inlassable engagement afin de promouvoir une vie digne pour tous les citoyens sous tous ses aspects. Comme j'ai eu l'occasion de le dire aux Equatoriens au cours de mon inoubliable visite dans cette chère nation, "le Pape vous garde dans son coeur et il demande à Dieu pour vous le pain du corps et de l'esprit" (*Discours à Guasmo*, Guayaquil, 1-2-1985, 7; cf. ORLF n. 8 du 19 février 1985).

Je vous prie de transmettre à votre Président, M. Gustavo Noboa Bejarano, mon salut cordial et de lui exprimer ma profonde estime pour le peuple équatorien, qui m'a reçu avec un grand enthousiasme, manifestant son affection et son adhésion au Successeur de Pierre.

2. Les relations diplomatiques entre l'Equateur et le Saint-Siège se développent, comme vous

l'avez noté, selon le Modus vivendi, qui remonte à soixante-cinq ans et qui a donné des fruits abondants de coopération dans le respect et l'appréciation mutuelles, au bénéfice du peuple équatorien. Les temps et les circonstances ont récemment nécessité de nouvelles mesures, comme le *Décret sur le culte*, du 16 janvier 2000, qui améliore certains aspects administratifs de la reconnaissance juridique des institutions ecclésiales. En effet, non seulement la réalité changeante exige d'adapter de façon rapide les instruments législatifs, nationaux et internationaux, mais une relation véritablement cordiale trouve également chaque jour de nouveaux aspects sous lesquels elle peut se développer et se renforcer. C'est pourquoi il faudra éliminer certaines réticences sans fondement ou des points de vue limités, qui empêchent les deux parties de donner le meilleur d'elles-mêmes.

En effet, l'Eglise et l'Etat, dans leur domaine respectif, ont pour objectif commun le bien - matériel et spirituel - de la personne humaine elle-même à un moment déterminé de l'histoire. C'est pourquoi l'Eglise enseigne à tous ses fidèles, avec l'esprit et l'énergie qui naissent du désir de servir son prochain selon le principal mandat du Christ, de s'efforcer à promouvoir des actions qui favorisent un développement authentique, en contribuant ainsi au bien commun et au bien-être de votre pays.

3. On connaît l'intense activité que l'Eglise exerce en faveur de tous les Equatoriens, en accomplissant sa mission évangélisatrice à travers ses pasteurs et ses prêtres, les personnes consacrées, les mouvements et les institutions de divers types ou à travers la contribution personnelle de nombreux fidèles. Elle a également fait preuve de sollicitude, en particulier au cours des moments particulièrement difficiles que votre pays a dû affronter au cours des dernières années, en apportant une contribution supplémentaire, que ce soit directement, à travers ses propres institutions internationales, ou à travers ses appels à la solidarité lancés à d'autres pays. Elle cherche ainsi à concrétiser ses efforts pour construire une "authentique culture de la solidarité" (Message pour la célébration de la Journée mondiale de la Paix du 1er janvier 2001, n. 17; cf. ORLF n. 51 du 19 décembre 2000). Son effort est l'oeuvre d'un travail inlassable pour parvenir à un ordre mondial qui sauvegarde les valeurs éthiques fondamentales et protège les institutions primordiales de la société, comme le sont le mariage et la famille.

Dans ce contexte l'attention et l'éducation des nouvelles générations revêt une importance particulière, car elles sont appelées à être des protagonistes de l'avenir et des artisans de l'édification de la patrie commune. C'est pourquoi il est indispensable que tous les Equatoriens, quelle que soit leur milieu ou leur condition, aient accès à une formation intégrale, dans laquelle les connaissances humaines et techniques s'allient aux valeurs éthiques et à l'ouverture à la dimension transcendante et religieuse de l'existence, en respectant scrupuleusement le droit des familles à choisir le type d'éducation de leurs enfants. De la collaboration fructueuse entre l'Eglise et l'Etat dans ce domaine dérivera un bien précieux pour toute la communauté nationale. Il faut ensuite souhaiter que les législations et les accords dans ce domaine respectent fidèlement ces exigences, qui sont un droit des citoyens, qu'ils soient appliquées avec rigueur sur tout le territoire

et qu'ils offrent les moyens adaptés pour permettre d'y répondre, en particulier lorsqu'il s'agit d'apporter un soutien aux personnes moins aisées.

4. Il est bien sûr compréhensible que la conjoncture économique du pays occupe une place préférentielle parmi les priorités du gouvernement et du peuple équatorien. En effet, non seulement la crise intensifie les problèmes sociaux existant et assombrit l'espérance des citoyens dans un avenir meilleur, tout au moins à court terme, mais elle déclenche des phénomènes terribles tels qu'une réduction de la couverture sociale ou de l'assistance médicale, la diminution des postes de travail ou l'arrêt des projets de développement et de promotion des secteurs qui en ont le plus besoin.

Monsieur l'Ambassadeur, vous pouvez être certain que l'Eglise ne reste pas insensible face à tant de drames personnels, familiaux et sociaux qui dérivent d'une situation comme celle-ci. Elle fait et elle fera tout son possible pour être proche du peuple équatorien, en apportant tous les types d'aide qu'elle peut fournir, en particulier aux plus indigents, qui sont fréquemment oubliés lorsque l'on distribue les ressources disponibles.

L'Eglise assume cette tâche en étant fidèle à sa doctrine sociale, qui "a par elle-même la valeur d'un instrument d'évangélisation" (Centesimus annus, n. 54), sans prétendre s'immiscer, remplacer ou supplanter les compétences de ceux qui ont la responsabilité de gouverner dans la société civile. Mais elle est convaincue que son appel traditionnel pour que les décisions économiques n'ignorent pas la dimension éthique, les répercussions sociales et la valeur incontournable de la dignité humaine, contribue également au développement harmonieux des peuples. En effet, le progrès stable et intégral des peuples requiert de l'honnêteté de la part des administrateurs, de l'équité dans la distribution des biens et une conscience responsable et solidaire entre tous les citoyens, c'est-à-dire des valeurs éthiques sans lesquelles on peut augmenter la production, mais pas obtenir de biens véritables.

5. Ces dernières années s'est développé en Equateur l'un des phénomènes les plus complexes et dramatiques de la crise économique, tel que l'émigration d'un grand nombre de ses citoyens dans d'autres pays. A l'incertitude de ceux qui partent à la recherche de meilleures conditions de vie s'ajoute la question du déracinement culturel, le risque de l'égarement religieux, avec l'éloignement de ses manifestations traditionnelles et, dans de nombreux cas, l'éclatement douloureux du noyau familial, sans oublier les conséquences tragiques des nombreux cas d'illégalité et de clandestinité.

Même en sachant que "dans un domaine aussi complexe, il n'y a pas de formules magiques" (*Message pour la célébration de la Journée mondiale de la Paix du 1er janvier 2001*, n. 13), l'Eglise ne se limite pas à répéter le principe éthique fondamental que "les immigrés doivent toujours être traités avec le respect dû à la dignité de toute personne humaine" (Ibid.), mais elle met en action tous ses moyens pour le concrétiser de la meilleure façon possible. En effet, les églises et les autres institutions catholiques sont fréquemment leur principal point de référence

pour se réunir, célébrer leurs fêtes, conserver vivante leur identité d'origine, et le lieu, peut-être le seul, où pouvoir trouver un soutien valable, pour défendre leurs droits ou résoudre des situations délicates.

Mais l'action accomplie dans les pays de destination doit être accompagnée par une grande attention à ce problème dans le pays d'origine, car c'est là qu'il naît dans la majorité des cas. C'est pourquoi il faut avant tout combattre les causes pour lesquelles de nombreux citoyens se voient presque obligés de quitter leur pays et, lorsque le phénomène ne peut pas être complètement évité, il faut empêcher par tous les moyens toute forme d'illégalité, de corruption, y compris de délinquance impitoyable qui transforme souvent l'immigration en un trafic d'esclaves moderne et sans pitié. D'autre part, les Equatoriens résidant à l'étranger ne doivent pas se sentir abandonnés par leur pays, qui, avec des moyens parfois modestes, peut leur proposer un soutien et des services qui les aideront à conserver vivante l'affection pour leur terre et l'orgueil légitime de leurs origines.

6. Les récentes initiatives de dialogue entre les autorités de l'Etat et les divers groupes ethniques, dans le but d'améliorer l'entente et de parvenir à une plus grande participation à la vie et aux actions de la nation, constituent un signe d'espérance qui doit être poursuivi. En suivant cette voie, l'Equateur peut devenir, dans le contexte des Andes, un exemple et un promoteur de la coexistence et de la paix.

En effet, le dialogue, même s'il semble parfois une méthode lente et pleine de difficultés, est toujours le procédé le plus adapté pour résoudre les principaux problèmes, intérieurs ou extérieurs, et obtenir ainsi les fruits désirés pour le bien de tout le peuple équatorien. C'est à travers celui-ci que se développe l'aspect le plus noble et le plus profond de l'être humain, comme le sont la force de la raison et de la vérité, qu'est promue l'entente mutuelle, que l'on apprécie les différences et que sont suscitées des attitudes de concorde, de solidarité et de collaboration. C'est pourquoi ses résultats sont plus durables et son exercice constant constitue une source d'enrichissement pour tous.

7. Monsieur l'Ambassadeur, je suis certain que, comme par le passé, l'Eglise en Equateur continuera à apporter sa contribution positive dans le processus de consolidation de l'union entre les divers secteurs de la société civile, de l'esprit de coexistence pacifique et de solidarité entre tous, qui favorisera également la consolidation des institutions politiques et civiles qui agissent pour le bien commun de la nation.

Monsieur l'Ambassadeur, je vous renouvelle mes souhaits de bienvenue et j'implore le Tout-Puissant afin qu'il vous aide, ainsi que vos collaborateurs, à accomplir votre haute mission, de même que je place entre les mains maternelles de Notre-Dame de la Présentation du Quinché la protection céleste du peuple équatorien.

*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.15 p. 6, 7.	5
© Copyright 2002 - Libreria Editrice Vaticana	

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana